de tous nos maux, c'est la susdite concurrence, et il semble qu'il faille revenir à la féodalité.

Je ne force rien au tableau. Si étrange qu'il soit, il reste parfaitement vrai. Oyez plutôt l'article auquel je fais allusion :

« Dernièrement, dit-il, l'attention publique s'est portée, à l'occasion du prix du pain et du blé, sur cet important sujet. On s'étonne de ce que, le prix du blé baissant, le prix du pain reste à peu près stationnaire, ou ne fléchisse pas en proportion. Nous en avons déjà donné la cause. Cette cause, elle est presque unique : c'est le nombre exubérant des boulangeries. On a publié ces jours-ci des chiffres singulièrement topiques, à ce sujet : en 1854 on comptait à Paris 601 boulangers ; en 1874, 1,400 ; en 1878, 1,520 ; en 1880, 1,580 ; en 1884, 2,011. Quel prodigieux accroissement surtout depuis quatre ans ! En 1854, il y avait une boulangerie pour 1,800 habitants ; en 1884, une par 1,100 habitants. C'est un fléau. La clientèle de chacune de ces boulangeries est beaucoup trop étroite, les frais généraux sont bien trop élevés. Les boulangers se plaignent de ce que leurs gains ne sont pas proportionnels à la baisse du prix du pain ; ils n'ont pas complètement tort, parce que leur nombre s'accroît beaucoup trop. Ce que nous disons de la boulangerie est vrai dans une mesure diverse, de l'épicerie, de la boucherie, de la mercerie, des tailleurs, des bottiers, des chemisiers, de tout enfin. Trop de commerçants au détail et en demi-gros, ou même en gros ; forces perdues, frais généraux énormes, routine, renchérissement ! »

Tout cela est parfaitement vrai, mais on le constate trop tard.

Laissez faire la concurrence, s'écriait autrefois le même Leroy-Beaulieu ; laissez agir tout le monde, les petits surtout, et vous verrez renaître un nouvel âge d'or, vous reverrez la vie à bon marché.

On voit ce qu'il en advient d'écouter ces beaux phraseurs.

Les faibles ont été émancipés, on a déchaîné toute la concurrence aussi bien au dehors qu'au dedans, et quel en est le résultat ? Le résultat, c'est que le renchérissement de la vie s'est affirmé d'une façon inouïe, c'est que nous sommes sous le coup d'une crise générale dont l'une des causes principales provient de l'application de doctrines chères aux économistes parisiens.

Et l'on appelle cela une science ?

En vérité, rien ne démonte ces gens-là.

Tel résultat est-il contraire à leurs affirmations, qu'est-ce que cela peut faire ? ils changent l'encre de leur plume, ils revêtent au galop un autre principe et ils déclarent solennellement — non qu'ils se sont trompés, ils ne sauraient le faire — mais que les faits sont toujours bien d'accord avec la science économique.

Et la question reste enterrée, sans que le moins du monde leur erreur semble démontrée.

En commentant les faits qui les occupent dans l'article que nous citons, ils devraient cependant nous dire ce qu'il faut faire de tous ces petits commerçants, boulangers ou autres, qu'ils ont encouragés. Ceux-là sont actuellement, ce nous semble, écrasés par les gros ; ils n'ont d'autre ressource que de mourir de faim, tout comme les cultivateurs qu'on a jusqu'ici combattu et dont ils emploient les produits.

Ainsi donc, qu'on se le dise, les principes des économistes ne sont pas des principes comme les autres. Il en faut, mais pas trop ; de plus, il faut savoir les appliquer à leur heure, sauf à les escamoter au moment donné pour s'en servir en temps propice.

En vérité, ces soi-disant savants ont une façon de comprendre la liberté et de soutenir les intérêts du plus grand nombre, véritablement étourdissante.

Pour un peu, ils nous feraient penser qu'ils vivent étrangers aux besoins du travail et de la production nationale ; ce qui n'empêche pas cependant qu'ils s'en occupent plus que personne, et malheureusement aussi qu'ils ne soient écoutés plus que personne. Nous espérons bien maintenant que leur temps est fini, bien fini.

Louis Leclair.

AFFAIRES MILITAIRES

Armée active — *Infanterie*. — M. Fradin de Linière, lieutenant au 73e régiment d'infanterie, passe au 19e régiment de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en remplacement de M. Lejeune, mis en non activité pour infirmités temporaires.

Artillerie. — M. d'Aumale, lieutenant-colonel au 29e régiment, directeur de l'école d'artillerie du 2e corps d'armée à La Fère, a été classé à l'état-major de l'artillerie pour occuper l'emploi de directeur adjoint à St-Omer.

— M. Dubousquet de Saint-Pardoux, capitaine en 2e à la 4e compagnie du 1er régiment d'artillerie-pontonnier, adjoint à l'école centrale de la pyrotechnie militaire à Bourges, a été classé à la 1re batterie du 27e régiment, dont il sera détaché pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Douai (service de la cartoucherie)

Ecoles militaires. — M. Bazin, capitaine au 1er régiment d'infanterie, est désigné en remplacement de M. le capitaine Marchand, pour occuper l'emploi de capitaine instructeur à l'école spéciale militaire.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

On prétend que la foi s'en va et que les croyants ne forment plus que le petit nombre. Il peut malheureusement en être ainsi dans certaines parties de la France : mais, Dieu merci, le Nord et en particulier notre ville ont conservé les convictions chrétiennes qui font la force des nations.

La journée de la Toussaint l'atteste d'une façon admirable. L'affluence a été considérable dans toutes les paroisses : à l'église Saint-Martin notamment, le concours des fidèles était énorme. Nous ne croyons pas que jamais retraite des hommes ait été clôturée par une communion générale aussi nombreuse et aussi édifiante.

La Toussaint appelle la fête des Morts, et toute l'après-midi, une foule immense n'a cessé de se diriger vers le cimetière. A certains moments, il était presque impossible de circuler dans l'allée principale, surtout aux abords de la tombe où reposent les infortunées victimes de la catastrophe du 5 novembre. Les Roubaisiens ont le culte du souvenir : ils n'ont pas oublié ce grand malheur. De nombreuses couronnes, portées par de pieuses mains, l'ont éloquemment témoigné.

Avez-vous remarqué combien la nature elle-même semble augmenter la mélancolie de cette touchante solennité? A cette époque de l'année, elle est ordinairement empreinte d'un cachet inexprimable de tristesse. Ce ciel brumeux, aux teintes grisâtres, cette végétation rendue si morne par la chûte des feuilles, ces saules pleureurs qui étendent leurs branches languissantes sur la porte du cimetière, tout cela vous cause une impression qui ne se dissipe pas aisément. Cette visite à ceux qui ne sont plus détache l'âme des préoccupations de la vie journalière et la transporte dans la sphère des pensées élevées?

C'est une de ces manifestations de la religion chrétienne dont le génie d'un Châteaubriand est seul assez puissant à dépeindre la sublime grandeur !

La chapelle du cimetière vient d'être restaurée par notre concitoyen, M. Duforest : cette œuvre a été exécutée avec un succès digne de tout éloge. La garniture de l'autel n'a pas été renouvelée, faute de ressources suffisantes. Espérons que la générosité des fidèles y suppléera.

Malgré l'affluence de la population, l'ordre n'a pas été troublé un instant. Nous devons, d'ailleurs, ajouter que le service de police était parfaitement organisé. G. C.

Beaucoup de personnes ont pu s'étonner, en visitant le cimetière, que l'on n'ait pas encore élevé un monument aux victimes du 5 novembre.

Le vœu exprimé par un grand nombre de nos concitoyens sera bientôt un fait accompli.

Plusieurs projets ont été soumis à la commission nommée par le conseil municipal ; après examen, elle les a rejetés pour divers motifs. Un projet définitif est en ce moment à l'étude : il ne tardera pas à être adopté et mis en exécution.

D'ailleurs, le monument élevé au souvenir des victimes de la catastrophe de l'an dernier le sera vraisemblablement « à la mémoire des victimes du travail » ; l'ancien conseil, sur la proposition d'un membre de la droite, avait émis dans ce sens un vœu qui ne peut manquer d'être ratifié aujourd'hui.

Nous sommes persuadés que l'administration actuelle aura certainement à cœur de satisfaire au désir de tous en hâtant l'érection de ce monument.

A ce propos, constatons l'impression pénible produite par le peu d'empressement que l'on a mis jusqu'ici à terminer le caveau des doyens et curés de Roubaix.

Ici, encore, on peut s'en rapporter à la sollicitude des élus du 11 mai.

Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — Nous rappelons que c'est demain lundi qu'a lieu la fermeture du salon Roubaisien et le tirage de la tombola.

Nous engageons les retardataires à ne pas manquer à visiter cette intéressante exposition.

Quelques toiles très remarquables, entre autres un beau portrait de M. Amédée Prouvost, père, par M. Lesur, ont été ajoutées depuis une quinzaine de jours à la collection des œuvres exposées.

Voici le mouvement de la population de Roubaix pendant le mois d'octobre 1884 :

Naissances. — 1883, 295 ; 1884, 267.
Mariages — 1883, 42 ; 1884, 44.
Décès. — 1883, 158 ; 1884, 181.

Samedi soir, le *violon* était insuffisant à contenir tous les disciples de Gambrinus que l'on y a conduit. Plus de quinze contraventions pour ivresse, tapage injurieux ou bris de clôture, ont été relevées durant la journée. Certes, la police n'a pas manqué d'occupation.

Mari terrible. — La journée de la Toussaint n'a pas été bien gaie pour la famille Pinoy, qui habite rue de Lannoy, cour Boyaval.

Le mari, Auguste Pinoy, ouvrier fileur, ayant passé l'après-midi au cabaret, est rentré à neuf heures du soir de fort méchante humeur. Pendant que sa femme prenait du charbon pour entretenir le feu, il a saisi le couvercle du poêle et le lui a lancé sans que le moindre prétexte pût justifier cette inqualifiable brutalité.

Le projectile, heureusement, n'a pas atteint la pauvre femme, mais, dans le mouvement qu'elle fit pour l'éviter, elle est tombée et s'est coupé, dans sa chûte, un doigt de la main droite.

M. Corbeaux, pharmacien, lui a fait le pansement nécessaire. Quant à Auguste Pinoy, un agent est venu l'arrêter à son domicile et l'a conduit au dépôt du 3e arrondissement.

Hier matin, vers neuf heures, la discorde régnait dans une cour de la rue du Fontenoy. Trois commères se querellaient, criaient à qui mieux mieux, et s'adressaient mutuellement tout ce que le vocabulaire poissard peut renfermer de plus injurieux.

La cause de ce charivari était des plus futiles : l'une d'elles avait vendu à l'autre un pardessus râpé et l'acheteuse en refusait le paiement.

Un agent, attiré par le tapage, survint à propos pour empêcher les chignons de voler ; la querelle allait dégénérer en bataille. Procès-verbal a été dressé à la charge de ces trois femmes.

Éphémérides de la charité roubaisienne. — 1er novembre. — Echéance d'une rente d'une rasière de blé, mesure de Lille, due par le sieur Salembier par achat aux hoirs messire Adrien de Noyelles, chevalier, seigneur de Croix; laquelle rente est assignée sur son fief de Favrelles et s'acquitte chaque année au profit de la table des communs pauvres de la paroisse de Roubaix. (Archives de Roubaix G. G. 234 n° 1.)

TOURCOING

Le concours national de tir. — Voici la série des succès obtenus par nos compatriotes au tir de Vincennes :

Tir du grand prix de Paris, 1re classe. — Prix unique, 2,000 francs, M. Georges Dervaux, du Cercle des carabiniers du Petit-Château.

Arme nationale. — Tir réservé aux officiers de toutes armes, distance : 300 mètres. — 38e prix, M. Honoré Lepers, lieutenant au 2e territorial, carabinier du Cercle du Petit-Château.

Pavillon Gambetta. Armes diverses, distance : 200 mètres. — 11e prix, M. Georges Dervaux. — Tir de classement, cible fixe. 1re classe, 3e prix, M. Georges Dervaux. — Armes de précision, distance : 200 mètres. — 53e prix, M. Georges Dervaux. — Tir de classement, cible fixe. 2e classe, 15e prix, M. Georges Dervaux. — Tir du grand prix des arts. 2e classe, 4e prix, M. Georges Dervaux. — Championnat de France. — 25e prix, M. Georges Dervaux.

Carabine Flobert. — Tir réservé aux délégations des sociétés de tir : 21e prix, le Cercle des carabiniers de la Nouvelle-Aventure.

Tir à volonté. — 21e prix : M. Georges Dervaux; 25e, M. Désiré Wacles, du Cercle du Petit-Château; 29e, M. Joseph Waetjens, du Cercle de la Nouvelle-Aventure; 76e, M. Tanchon, du Cercle de la Nouvelle-Aventure; 98e, M. Salémon Glorieux, du Cercle de la Nouvelle-Aventure.

1re classe. — Tir de classement en cible fixe. — 4e prix, M. Georges Dervaux. 22e prix : M. Joseph Waetjens.

2e classe. — 4e prix, M. Désiré Parsy, du cercle des carabiniers du Petit-Château.

Revolver d'ordonnance. — Distance 30 mètres. Tir réservé aux officiers de toutes armes. 12e prix, M. Georges Dervaux.

Série 32. — 22e prix, M. Georges Dervaux.

Les habitants de la rue Winoc-Choquel se plaignent du mauvais état de la chaussée. L'eau séjourne par endroits et dégage des odeurs malsaines. La saison d'hiver approchant, si des réparations ne sont pas faites au plus tôt, la rue deviendra impraticable par les mauvais temps.

Les incendies d'Halluin. — Nous avons annoncé qu'on croit connaître les deux individus inculpés d'avoir mis volontairement le feu à la ferme de M. Destombes. Vendredi, M. Legrand, juge d'instruction, s'est transporté à Halluin, pour continuer l'enquête commencée par la gendarmerie et le commissaire de police M. Guilbert. De nombreux témoins ont été entendus.

Les soupçons continuent à peser sur les deux individus dont nous avons parlé ; ces hommes, en février dernier, ont été condamnés à huit mois de prison pour avoir exercé des violences graves sur l'un des frères Destombes. On croit donc à une vengeance et ce qui confirme cette opinion, c'est que la veille de l'incendie, ces deux Belges, expulsés de France, à la suite de leur condamnation, ont été vus rôdant dans le voisinage de la ferme Destombes. Ils ont dû repasser la frontière immédiatement, car les bâtiments incendiés ne sont qu'à quelques mètres de la Belgique. Tout est assuré.

Malheureusement, on n'a pas à déplorer que des dégâts matériels; l'un des frères Destombes, qui s'est brûlé en voulant sauver un cheval de prix, est fort mal, son état a beaucoup empiré et les médecins sont fort inquiets. L'enquête continue.

Dujardin n'est pas d'humeur agréable tous les jours. Jeudi soir, il chercha querelle à son voisin Debrabant, l'injuria et alla même jusqu'à le menacer d'un couteau avec lequel il s'élança sur Debrabant. Ce dernier a porté plainte à la police contre le fougueux Dujardin.

LILLE

On lit dans le *Nouvelliste* :

Les tramways. — Nous avons traité la question des tramways d'après la discussion qui avait eu lieu au conseil municipal dans la séance du 10 octobre. Nous recevons aujourd'hui, de la compagnie des tramways, la lettre suivante :

« Dans le numéro de votre estimable journal du 22 octobre, vous voulez bien consacrer un article aux tramways du département du Nord, à propos des difficultés de la compagnie avec la ville de Lille. Vous terminez par cette note : « La » compagnie trouvant ces exigences inacceptables, » préfère laisser prononcer la déchéance. »

» Permettez-nous de vous dire que cette dernière phrase contient une erreur grave. La compagnie ne préfère pas la déchéance à la soumission aux exigences municipales. Elle compte bien n'avoir à subir ni l'une ni l'autre de ces extrémités. Pour cela, elle a déclaré à la ville qu'elle était prête à construire les dernières lignes qui doivent compléter ses réseaux urbains et suburbains ; elle a adressé à l'administration supérieure, depuis bientôt un an, les projets de ces lignes, et elle n'attend que leur approbation pour se mettre à l'œuvre. Quant aux retards que la ville invoque pour poursuivre la déchéance, la compagnie a prouvé qu'ils ne sont pas de son fait, mais du fait de la ville elle même. Dans ces conditions, et du moment où la compagnie remplit toutes les obligations qui résultent de son cahier des charges, l'opinion publique s'étonnerait à bon droit que la compagnie acceptât soit la déchéance qu'elle n'a pas encourue soit les exigences municipales, auxquelles sa situation ne lui permettrait pas de faire face.

» Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de notre considération très distinguée.

» L'administrateur délégué,
» Aug Lemoine. »

La fête des morts. — Cette année, la grande solennité de la commémoration des défunts aura lieu le 3 novembre, les rites de l'Eglise ne permettant pas de la célébrer un dimanche.

Déjà, depuis quelques jours, nos cimetières ont fait leur toilette spéciale pour cette fête du souvenir.

Les tombes garnies de fleurs et de couronnes révèlent le souci des mains pieuses, et le culte que nos concitoyens gardent aux êtres aimés et disparus.

Samedi, pendant toute la journée, les cimetières n'ont pas désempli, la longue procession des visiteurs n'a cessé qu'à la nuit.

Aujourd'hui dimanche et demain lundi, il en sera de même, et l'on se portera en foule vers les tombes bénies des amis et des proches.

Cette fête du souvenir, qui est une affirmation de l'immortalité de l'âme, est une de celles qui tiennent le plus au cœur de nos populations. Vainement, autour de nous, on essaye d'amoindrir la pensée religieuse, il suffit de voir, dans nos vastes nécropoles, ces multitudes à genoux et priant simplement, sans ostentation, pour comprendre combien sont encore profondes les croyances de nos concitoyens.

Hier, nous avons remarqué une touchante innovation au cimetière de l'Est. Jusqu'ici les bouquets et les couronnes faisaient l'unique décoration des tombes.

Hier, sur quelques-unes, nous avons remarqué, pendant tout le jour, l'adjonction de flambeaux allumés et protégés contre le vent par une boîte en verre.

Ce luminaire est impressionnant. C'est peut-être la forme la plus chrétienne et la plus complète de décoration des tombes. Nous allumons des flambeaux au chevet des mourants; une flamme pieuse veille dans nos demeures à côté du cadavre, l'Eglise entoure le cercueil de flambeaux, pourquoi cette flamme, symbole d'immortalité, ne brillerait-elle pas également sur la tombe ?

Société des agriculteurs du Nord. — L'assemblée générale mensuelle des membres de la société des agriculteurs du Nord, aura lieu au Grand Hôtel de Lille, rue de la Gare, le mercredi 5 novembre, à onze heures du matin. Voici l'ordre du jour :

1° M. Dubar : Compte rendu des démarches faites à Paris par la Société des agriculteurs du Nord en vue de remédier à la crise agricole; 2° Pétition adressée à la Chambre des députés ayant pour objets : 1° La révision du tarif général des douanes; 2° La création d'une caisse de l'agriculture. — 3° M. Macarez : Modification au règlement intérieur de la Société. — 4° M. Jean Dalle : Renseignements sur une variété de lin soumise à son appréciation par M. le ministre de France à Tunis. — 5° M. Desprez : Comment il faut cultiver dans le Nord pour obtenir la betterave riche ; Projet de brochure. — 6° M. Jacqmart aîné : Causerie agricole. — 7° M. Derome : Communication d'un travail sur la culture de la betterave riche et des céréales. — 8° Concours betteravier de 1884 ; 9° Affaires diverses.

10° Scrutin sur les candidatures de MM. Brassart-Deglave, cultivateur à Hornaing ; — Benjamin Carbon, cultivateur à Bersée ; — Jean Hem, agriculteur à Cappelle ; — Achille Briatte, propriétaire à Maroilles : — Manfroy, directeur de l'Ecole supérieure et professionnelle à Maroilles ; — A. Dubernard, directeur de la *Station agronomique du Nord* ; — Maizier, teilleur de lin à Plessis-Brion ; — Gustave Bruniau, agriculteur à Maubeuge ; — Maniez, agriculteur à Raimbeaucourt ; — Emile Monnier, constructeur de machines agricoles à Avesnelles ; — Henri Coulmont, propriétaire-agriculteur à Bavai ; — Alexandre Tricart-Guelton, ancien adjoint au maire d'Odomez ; — Lambert, ingénieur à Cambrai ; — Desuette, cultivateur à Saint-Amand ; — Ubald Simon, agriculteur à Auchy ; — Lucien Moisez, cultivateur à Maroilles ; — Meurant-Fontaine, brasseur et agriculteur à Solesmes ; — Ledieu, cultivateur et brasseur à Briastre.

Société industrielle. — La prochaine séance du Comité du commerce, de la Banque et de l'Utilité publique, aura lieu le lundi 3 novembre, à deux heures, dans le local de la Société, rue des Jardins, n° 29. Voici l'ordre du jour :

1° Correspondance. — 2° M. Eustache : Couveuses pour enfants nouveau-nés. — 3° Nomination des commissions pour le concours. — 4° Objets divers.

Publications locales. — M. Verly va faire paraître incessamment un très curieux ouvrage de mœurs locales intitulé : *Les Contes Flamands*.

Le titre de ce curieux livre suffit à donner une idée du fond, où la fantaisie, l'invention fantastique, l'histoire, l'anecdote exhilirante, triste ou émue, se coudoient de toute part comme les personnages divers d'un bal masqué; mais ce qu'on ne peut apprécier qu'en ouvrant et en lisant le volume, c'est l'entrain, la bonne humeur, la bonhomie inaltérable, la naïveté narquoise, avec lesquels ces contes sont écrits par un auteur tout pénétré lui-même de l'humour traditionnel de son pays. L'esprit sarcastique que le vieux Jacquemars Giélée répandait à pleine plume, au quinzième siècle, dans son fameux *Roman du Renard*, vit toujours dans notre forte race du Nord; on le voit pétiller à chaque page des *Contes Flamands* de M. Hippolyte Verly.

Ce livre a la rare bonne fortune de convenir à tout le monde. Il sera dévoré avec avidité par les jeunes gens, pour le vif intérêt que présentent ses récits de chevalerie, ses drames sombres, ses joviales histoires; il charmera les délicats par sa saveur caustique et ses mordantes leçons de morale; il plaira aux dames par ses côtés touchants et son originalité.

L'humoristique écrivain a eu la chance de découvrir en M. Just (du *Journal Amusant*) un artiste dont l'imagination s'est admirablement assimilé son genre, et dont le crayon a été assez souple pour s'adapter au caractère essentiellement varié de ses contes. On trouvera, dans une série de 170 gravures, à côté de paysages qui semblent dessinés par Allongé ou Daubigny, des scènes de truanderie qui font songer à Teniers, des batailles dignes de Gustave Doré, des croquis à la Bertall, des drôleries enfin qui ont une allure bien personnelle.

L'ouvrage forme un beau volume grand in-8° richement illustré. Prix : broché. 12 fr.

Il sera mis en vente incessamment.

Les artistes lillois. — Nous apprenons que notre concitoyen M. Octave Labis, ex-pensionnaire de l'Opéra Comique, actuellement baryton de grand opéra au théâtre de Nantes, vient d'être admis après de très brillants débuts. Voici en quels termes l'*Officiel Artiste* s'exprime au sujet du jeune chanteur :

« Notre baryton de grand opéra a fait sa première apparition sous les traits de Valentin. On dit M. Labis un débutant, dans ce cas son coup d'essai est un vrai coup de maître. Chanteur de goût, servi par une voix sympathique et généreuse, il prévient en outre dès l'abord le public en sa faveur par sa distinction et son excellente tenue ; son admission est plus que justifiée. M. Labis, malgré son extrême jeunesse, est un des meilleurs barytons que nous ayons eus à Nantes. Hier, pour son troisième début, il a chanté et joué le rôle de *Guillaume Tell* d'une façon tout à fait remarquable.

Déraillement. — Samedi soir, une rencontre dont les conséquences n'ont été que des dégâts matériels, a eu lieu à la gare de Lille.

A six heures cinquante, le train n° 46, quittait la gare de Lille, à destination de Paris, quand arrivé à la bifurcation dite de la porte de Tournai, à quelques mètres du dépôt des machines, celle du train n° 46 en tamponna une autre qui se trouvait sur la voie. Un déraillement s'en suivit, le mécanicien du train n° 46 fut jeté à bas de sa machine, mais il ne reçut aucun mal.

Par suite de ce déraillement, tous les trains ont subi des retards assez considérables. Le train n° 46 a dû attendre pendant cinquante minutes que l'on eût déblayé la voie.

On ignore comment la machine tamponnée se trouvait sur la voie. Une enquête a été ouverte par M. le chef de gare.

Aliénation mentale. — On a conduit samedi soir, à l'hôpital Saint-Sauveur, un pauvre garçon qui donnait des signes d'aliénation mentale. Ce malheureux déclarait qu'on lui avait volé 2,000 francs, ainsi que de nombreux bijoux ; il disait tantôt qu'on l'avait dévalisé dans un café de la Grande-Place, tantôt dans une pâtisserie de la rue de Paris. L'infortuné, dont les parents habitent Fives, pleurait et se jetait à genoux en criant qu'il était déshonoré.

Suicide. — Jeudi, à 10 h. 1/2, le chef de la gare des Postes était averti qu'un homme avait été trouvé mort à l'embranchement de la voie de Béthune à la hauteur du champ de manœuvre. Celui-ci fit aussitôt prévenir M. le commissaire du 7e arrondissement, qui fit les premières constatations bien que l'accident fût arrivé sur le territoire de Ronchin. Il a été constaté que ce n'était pas un accident mais un suicide. Verstraeten Théodore, belge, demeurant rue du Commerce, à Fives était depuis 8 mois sans travail et ne pouvait payer ses dettes.

Jeudi matin, il déclara à sa femme qu'il se suiciderait. En effet, le soir, il pénétrait sur la voie, en brisant la barrière et se couchait sur la voie la tête posée sur le rail, tournant le dos au train qui allait arriver. Ventraeten a été pris violemment en écharpe par le chasse-pierre et rejeté hors la voie avec un coup à l'oreille. La secousse lui a brisé la colonne vertébrale. Ventraeten a été tué sur le coup. Il laisse sa veuve et ses deux enfants sans aucunes ressources.

Le crime de Fives. — Pierre Dekupper, le *Petit-Mendiant*, arrêté à Bruges, est arrivé à Lille, hier matin. Il a été incarcéré immédiatement à la maison d'arrêt.

Vol. — Dans une bagarre qui a eu lieu hier soir, vers dix heures, rue Gambetta, le sieur Deyt, sergent-fourrier, a été prestement débarrassé de sa montre par un habile voleur.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A Monsieur le rédacteur en chef du Journal de Roubaix.

Monsieur le rédacteur,

En réponse à la lettre de M. Escande, voulez-vous me permettre de rétablir la vérité.

Me trouvant indisposé lundi 20 octobre dernier, et dans l'impossibilité de chanter, j'ai télégraphié *à onze heures du matin* et non à quatre heures, pour prévenir le directeur du théâtre de Dunkerque et le prier de se mettre en mesure.

Le même cas s'est produit à Lille le dimanche 14 septembre; j'ai prévenu M. Guérinot que j'étais malade, il a rendu 1,600 fr. sur la location et il n'est pas venu à l'idée de mon directeur de m'adresser un reproche.

Croyez bien que je suis trop soucieux de ma dignité d'homme et d'artiste pour manquer de respect envers le public et de loyauté envers un directeur.

Espérant que vous voudrez bien accueillir ces quelques lignes, je vous prie, Monsieur le rédacteur en chef, d'agréer avec mes remerciments anticipés, l'assurance de ma considération distinguée

J.-B. Dupuy,
Premier ténor au théâtre municipal de Lille.

31 octobre 1884.

Monsieur le Rédacteur,

Nous lisons dans votre journal une note réclamant sur la place Notre Dame un stationnement de quelques voitures. Cette mesure aurait le bon effet non seulement de rendre de signalés services au quartier populeux compris entre la rue de la Gare et la rue de la Fosse-aux-Chênes, mais encore d'apporter un peu de vitalité à cette place si déserte, à ce quartier tant déshérité comparativement au reste de la ville, car, il n'est pas que nous sachions, un endroit plus mort. Et cependant, les frais y sont les mêmes à tous égards, loyers, contributions, patentes etc. Ne pourrait-on, en outre, y installer un marché quelconque, soit de légumes, soit autre. Bref, ne pourrait on disséminer un peu ce qui, pour les débitants, constitue une vraie ressource et ne pas tout entasser aux mêmes endroits.

Merci, Monsieur le Rédacteur, pour l'accueil bienveillant que vous accorderez à cette juste réclamation qui, nous l'espérons sera prise en considération par qui de droit.

Pour quelques habitants de la place.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 31 octobre.

Présidence de M. Hedde, vice-président

Si l'on en croit Joseph Aubierge, pauvre hère accusé aujourd'hui de mendicité, personne plus que lui ne devrait jouir des agréments de la vie, et personne, au contraire, n'a éprouvé plus de vicissitudes.

Où êtes-vous né ? lui demande M. le Président.

Aubierge. — Je suis né dans l'opulence, mon président, d'un père et d'une mère de commerce, morts aujourd'hui sans fortune, mais sans banqueroute.

M. le Président. — Avez-vous une profession.

Aubierge. — J'avais poussé mes études jusqu'à la lecture, et j'allais entreprendre l'écriture, quand mes père et mère sont morts sans fortune, mais avec honneur.

M. le Président. — Vous avez plus de 40 ans; sans doute que vous n'avez pas passé tout ce temps à apprendre à lire: je vous demande quel est votre métier, ce que vous avez fait pour vivre.

Aubierge. — Je fais bien des choses. D'abord je suis journalier ; quand je trouve des travaux j'y reste des semaines, des mois, et puis, quand j'ai gagné pas mal, je fais des entreprises. Une fois, je me suis mis dans les pommes de terre, j'en ai acheté deux voitures, la pourriture s'est mise dedans, j'y ai perdu 58 fr. Une autre fois, c'était en sortant de chez M. Mailleux, j'avais 200 fr.; j'avais entendu dire que le commerce des chevaux était bon; j'en ai acheté huit. Dans l'espace de quatre jours, il y en a trois qui ont crevé; les autres mangeaient bien ; mais ils n'ont jamais voulu venir avec moi au marché aux chevaux pour moi les vendre (!!)

M. le président. — Vous avez été arrêté mendiant dans la rue de Juliers.

Aubierge. — Je ne mendiais pas ; je cherchais une boutique à louer pour y établir des pommes de terre frites.

M. le président. — Vous avez tort de nier, car on a trouvé sur vous les preuves les plus convaincantes du délit de mendicité, 45 centimes et des morceaux de pain.

Aubierge. — Je ne suis point sans parents ni famille; j'ai des frères et des sœurs tant à Paris qu'en province. Ma sœur aînée me garde toujours ses centimes, et ma plus jeune, ses croûtes de pain ; le jour en question, je les avais vues toutes deux, et elles m'avaient donné mes petites rentes. D'ailleurs, si j'avais des centimes, j'avais aussi 9 fr. d'argent blanc, qui me venaient de mon frère le richard.

M. le président. — Que fait-il, ce frère ?

Aubierge. — C'est un *artisse* ! Il montre des points de vue lunaire !

Malgré les ressources d'un homme si bien apparenté, le tribunal ordonne qu'après 6 jours de prison, il sera conduit au dépôt de mendicité.

⁂

Le nommé Eugène Loriot, de Lille, est traduit devant le tribunal correctionnel sous la prévention d'avoir remis dans la circulation une pièce de monnaie qu'il savait être fausse.

M. le président. — Vous avez fait passer une pièce de deux francs que vous saviez fausse.

Loriot. — C'est que j'étais bien aise de m'en défaire, ayant eu la bêtise de la recevoir.

M. le président. — C'est un malheur, sans doute, mais il fallait garder la pièce pour vous.

Loriot. — Tiens ! C'est que ça ne me faisait pas plaisir de perdre comme ça 40 sous.

Bien mal en a pris à ce pauvre diable; car, pour éviter une perte de 2 fr., il s'entend condamner à une amende de 16 fr. et aux frais du procès.

⁂

Mme Bernard, demeurant à Lille, rue Royale, 92, déclarait vendredi à la police avoir perdu un lorgnon en or d'une grande valeur.

Des recherches furent faites au Mont-de-Piété : un binocle en or avait effectivement été déposé par les nommés Désiré Dubayon et Alexandre Brunin, et une somme de 25 fr. leur avait été prêtée sur cet objet.

Le lorgnon ayant été reconnu par Mme Bernard comme lui appartenant, nos deux voleurs ont été arrêtés et traduits en police correctionnelle.

Trois mois de prison à chacun d'eux

⁂

Achille Delerue et Alex. Brunin ont également été arrêtés pour vol d'une montre en or et d'un porte-monnaie contenant 50 fr., au préjudice de M. François Leperq, demeurant rue Mazagran, à Lille.

Le tribunal les envoie tous deux passer six mois en prison.

⁂

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

15 jours de prison contre Alfred Baudoux, de Roubaix, pour mendicité ; — 31 fr. d'amende contre Louis Becquart, de Prémesques, pour bris de clôture à l'estaminet Cauchois ; — Enfin 1 mois de prison et 500 fr. d'amende contre Auguste Dode, Pierre Smester, César Barin et Cyrille Ladsous, tous de Roubaix et prévenus de fraude.

Maitre Cube.

Conseil de guerre séant à Lille

Audience du 31 octobre 1881.

Présidence de M. Simon, lieutenant-colonel de gendarmerie.

Ministère public : M. le capitaine Pageault.

François Pétiaux, soldat de 2e classe au 3e régiment du génie à Arras, a déserté de son corps le 29 septembre 1884 dans le courant de la matinée.

Il rentra volontairement à la caserne sept heures après l'expiration du délai réglementaire

François Pétiaux est soldat du 12 novembre 1882 et n'a subi aucune condamnation judiciaire.

Poursuivi pour désertion à l'intérieur en temps de paix et conformément aux articles 231 et 232 du code de justice militaire, Pétiaux s'entend acquitter sans frais.

⁂

Auguste Herbois, sapeur de 2e classe au 3e régiment du génie à Arras, est également poursuivi pour désertion à l'intérieur en temps de paix.

Herbois est soldat du 10 novembre 1881 et a été porté manquant à l'appel du 21 septembre 1884. Il s'est du reste présenté volontairement à son corps le 29 à six heures du soir.

Le conseil de guerre le condamne à la peine de deux ans de prison.

⁂

M. Lepoillier, sergent fourrier au 84e de ligne, a déserté à l'intérieur en temps de paix.

Soldat du 21 décembre 1876, Lepoillier n'avait encouru que 113 jours de punitions, mais s'est absenté 2 ans de son corps.

Deux ans de prison à Lepoillier.

⁂

Lucien Vannoorenberghe s'est engagé volontairement le 29 janvier 1876.

Son temps de service terminé, il rentra dans sa famille, d'où il fut tiré par les douceurs des 28 jours. Il refusa malheureusement de se rendre à son corps lors de l'appel de sa classe, et il paiera son insoumission de 10 jours d'emprisonnement.

⁂

Henri Billot, caporal-fourrier au 33e régiment de ligne est prévenu de vol d'un pantalon, au préjudice de son inférieur, le soldat Hary du même régiment.

Il s'entend condamner à la peine de 2 ans de prison.

⁂

Enfin, Charles Masselier, ouvrier d'artillerie à la 5e compagnie, 1re section a déserté à l'étranger en temps de paix.

Comme aux autres, son absence lui vaudra 2 ans de travaux publics.

Défenseur : Me Charles Boitel.

Maître Cube.

NORD

Cour d'assises du Nord. — La chambre des mises en accusation a renvoyé, devant le jury, les affaires suivantes :

1. — Edmond Plancke, journalier à Saint-Pol, dans

FEUILLETON DU 3 NOVEMBRE — (N° 26).

LE SECRET DE ROSE

VIII

(SUITE)

— Pourquoi ne nous as-tu jamais donné de tes nouvelles? Je n'osais espérer que tu fusses encore vivant.

— Je voulais me laisser oublier jusqu'au jour où j'aurais pu vous apporter la preuve de mon repentir et de mon changement de vie. J'ai été trappeur, marchand de chevaux, j'ai entrepris des défrichements, j'ai fait le commerce de grains et de coton; plusieurs fois j'ai cru être arrivé au but que je m'étais fixé, et un désastre, une faillite, un vol venaient m'enlever le fruit de mes efforts, et me rendre aussi pauvre que le premier jour. Je ne me suis jamais découragé, je faisais comme les Américains qui, en pareil cas, se bornent à dire : C'est à recommencer, et je recommençais.

Il y a trois mois, je me suis trouvé possesseur de cinquante mille dollars, ce n'était que la moitié du chiffre que je m'étais fixé; mais je me suis dit que ma sœur avait vingt ans, qu'elle était en âge de se marier, et qu'elle avait besoin de sa dot.

Il tira alors d'une poche intérieure un vieux portefeuille, et le tendant à son père :

— Il y a là dix traites de vingt-cinq mille francs sur divers banquiers de Paris. C'est la dot de Geneviève.

D'après mes calculs, j'ai fait tort à ma sœur d'une somme supérieure à celle-là. Je ne me considère donc pas comme libéré envers elle. Si vous voulez bien me le permettre, je resterai ici jusqu'à son mariage, puis je retournerai en Amérique pour compléter ma réparation.

— Ta sœur, Henri, n'acceptera pas le sacrifice de tout ce que tu possèdes, et moi-même...

— Pardon, mon père, ma sœur et vous ferez ce que vous voudrez de cet argent. Il n'est plus à moi, et quoi qu'il arrive je n'en reprendrai pas un centime. Du reste, nous avons d'autres préoccupations en ce moment; une des premières à mon avis est de puiser dans ce portefeuille pour payer les dettes et sauver la propriété.

— J'y consens, mais en réservant les droits de chacun.

— Vous pouvez faire toutes les réserves qui vous plaisent; pour moi, j'ai seulement une prière à vous adresser : Rose m'a dit que vous aviez toujours confiance en Tribucien.

— Confiance... c'est beaucoup trop dire, mais il est chargé de mes affaires, et je suis obligé...

— C'est à lui que vous devez?

— Hélas! oui, et je suis en son pouvoir.

— Avez-vous encore les comptes des sommes que vous avez payées pour moi ?

— Ils sont dans mon secrétaire.

— Je vous prie de vouloir bien me les confier pour quelques jours.

— Qu'en veux tu faire ?

— Je veux les vérifier, et je désire que vous ne payiez rien avant que j'aie terminé ce travail ?

— Tu crois donc qu'il a cherché à me tromper ?

— Je suis parfaitement certain qu'il m'a volé autrefois, et j'ai mille raisons de croire qu'il a cherché à vous voler aussi. Cet homme, avec ses apparences doucereuses, a été mon mauvais génie ; c'est lui qui me procurait l'argent dont j'avais besoin pour payer mes folies, m'engageant sans cesse à user largement de son crédit, et cherchant à me persuader que votre fortune était dix fois plus considérable que vous ne vouliez l'avouer. Il me disait que la jeunesse est faite pour s'amuser, et que, devant hériter plus tard d'une fortune qui me rendrait l'un des plus riches propriétaires fonciers de France, je serais bien sot de ne pas imiter les jeunes désœuvrés avec lesquels je m'étais lié.

— Ceux qui tiennent un semblable langage aux jeunes gens sont bien coupables, observa le baron. Tu vois, Henri, où ces conseils nous ont conduits.

— Oui, mon père, et vous devez comprendre mon désir de vérifier les comptes de cet homme.

— Je te remettrai dans un instant tous les papiers de cette affaire, reprends ton portefeuille, tu régleras toi-même avec Tribucien, je préfère ne plus le voir.

— Je me charge de tout, mais à une condition : je vous rendrai ensuite tout ce qui n'aura pas été employé.

— J'y consens.

X

Le parquet de P***, informé dans la matinée de l'attentat commis sur la personne de M. de Vaudray, s'était immédiatement transporté à Saint-Michel.

Les magistrats, après avoir entendu le rapport du maréchal des logis de gendarmerie, étaient aussitôt partis pour Pontarvant, en donnant l'ordre à celui-ci de les y rejoindre avec son prisonnier.

Ils entraient à la ferme au moment où le médecin se disposait à sortir; ils s'informèrent d'abord de l'état du blessé.

— Il va relativement bien, répondit le docteur; j'espère le sauver, j'en ai même la certitude morale; mais son état est encore très grave et exige de grandes précautions.

— Pourrions-nous l'interroger sans lui faire courir de dangers? demanda le juge d'instruction.

— J'aimerais mieux que vous ne le fissiez pas; si vous pensez cependant ne pouvoir vous dispenser de cette formalité, je désire que vous vous borniez aux questions absolument nécessaires. Il ne pourra, du reste, vous donner aucun renseignement; la balle l'a frappé dans l'obscurité, il est tombé sur le coup et n'a rien vu.

— Nous tiendrons compte de vos observations, docteur, et nous y aurons égard autant que faire se pourra. C'est vous qui lui avez donné les premiers soins?

— Oui, monsieur.

— Puisque nous avons la bonne fortune de vous rencontrer, nous commencerons l'instruction par votre déposition.

— Je suis à vos ordres.

Le greffier s'installa à une table, près de laquelle s'assirent les deux magistrats, et le docteur raconta tout ce qu'il savait.

Avant qu'il eût fini de parler, Pierre Charvey parut entre deux gendarmes; on le fit placer dans un coin de la chambre, un peu en arrière des magistrats.

Il était horriblement pâle, et ses traits étaient décomposés. Il se laissa tomber sur une chaise, et, se cachant la tête entre les mains, il se mit à pleurer. Au même instant, Rose sortait de la chambre du blessé; elle voulait traverser l'appartement, mais tout à coup elle s'arrêta, elle venait d'apercevoir le malheureux assis entre les gendarmes, les mains retenues par une chaîne de fer. Elle se sentit froid au cœur, elle ouvrait la bouche pour parler, mais sans pouvoir articuler un mot. Son fiancé avait reconnu son pas, il releva la tête, et lui cria :

— Ce n'est pas moi, Rose. Je vous jure que ce n'est pas moi.

La jeune fille semblait ne pas comprendre, elle restait immobile, les yeux démesurément ouverts...

— Ils disent, continua Pierre, que c'est moi qui ai tué M. de Vaudray; vous savez bien que cela n'est pas.

— Ah ! mon pauvre Pierre ! exclama Rose.

Puis se retournant vers le juge :

— C'est lui que vous accusez ?

— Il y a, en effet, de très fortes présomptions contre cet homme.

— Cela n'est pas vrai et ne peut être vrai. Je connais Pierre, et je vous jure qu'il est innocent.

— N'est-ce pas vous qui vous nommez Rose Denis ?

— Oui, monsieur.

Le procureur se pencha à l'oreille du juge d'instruction et lui dit quelques mots à voix basse.

— Oui, c'est elle, lui répondit le juge.

Puis, s'adressant à Rose :

— Prenez garde à vos paroles, jeune fille. Vous n'êtes pas accusée de complicité; mais la rumeur publique vous désigne comme ayant été au moins la cause du crime qui a été commis cette nuit.

— Moi ?...

— Oui, vous. Pouvez-vous nier avoir reçu plusieurs fois la visite de ce malheureux M. de Vaudray ?

— Je n'ai ni à le nier, ni à le cacher.

— Vous l'avouez donc. J'en prends acte. Reconnaissez-vous que l'accusé, Pierre Charvey, était votre futur ?

— Il l'était et il l'est encore.

— Prenez bien garde à vos paroles. On prétend que vous êtes un peu coquette, que les avances de M. de Vaudray paraissaient vous être agréables. On ajoute que l'accusé s'en est montré jaloux; qu'un soir, entre autres, à la suite d'une discussion dans un lieu public, quelqu'un l'ayant engagé à surveiller l'ingénieur, il vint ici, et qu'une scène assez orageuse s'ensuivit.

— Comment peut-on le savoir, puisque nous étions seuls ?

— Vous renversez les rôles, jeune fille, vous interrogez tandis que vous n'avez qu'à répondre. Niez-vous la scène dont je vous ai parlé ?

— Non, monsieur. On avait cherché à exciter la jalousie de Pierre contre moi, il est venu me demander des explications. Mais il n'y a eu entre nous aucune discussion. Je suis une honnête fille, monsieur, et il m'a été facile de prouver à mon futur que les visites de M. l'ingénieur avaient un but très avouable, et même très honorable.

— Quel pouvait être ce but.

G. de Beugny d'Hagerue.

(A suivre.)